

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-04-03022025

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 février à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250203-DEL_04_03022025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 27/01/2025 Secrétaire de séance : JL FORSANS
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis		X		D CONIL	

Objet : régularisation VC 5-Font Bruant-Cession par M. GIROUIN

Le Maire rappelle la transaction envisagée avec Monsieur GIROUIN Thierry domicilié à 1595 Chemin de Font Bruant 26510 CORNILLON SUR L'OULE et consistant en l'acquisition de parcelles de terrain cadastrées Section A 931-934-935-938-940-942-943-944-946-949-952-955-957-959 dans le cadre de la régularisation de la Voie Communale N°5 « Font Bruant ».

Il est précisé que ces parcelles ont été créés suivant un document d'arpentage établi en 1995. Il propose d'acquérir ces parcelles à l'Euro symbolique.

Il précise que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction d'acte, publicité foncière.

Il requiert l'autorisation de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de **l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ACCEPTE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées dans les conditions sus-énoncées.
ACCEPTE le recours à l'acte authentique en la forme administrative,
DECIDE que les frais et accessoires seront à la charge de la commune,
DECIDE le classement des parcelles acquises dans le Domaine Public de la commune.
AUTORISE Le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Le Maire
Denis CONIL

Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0



